



**HAL**  
open science

## Réflexions autour d'un renouvellement historiographique

Jean-Marc Lemonnier, Yohann Fortune, Frédéric Dutheil

► **To cite this version:**

Jean-Marc Lemonnier, Yohann Fortune, Frédéric Dutheil. Réflexions autour d'un renouvellement historiographique. Reconstructions physique et sportive en France sous la IV<sup>e</sup> République (1946-1958), entre intentions et réalisations : actes des journées d'étude organisées à l'université de Caen Normandie (16-17 mars 2016), Presses Universitaires de Caen, pp.9-24, 2018, 978-2-84133-883-2. hal-01925331

**HAL Id: hal-01925331**

**<https://hal.science/hal-01925331>**

Submitted on 25 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Reconstructions physique et sportive en France sous la IV<sup>e</sup> République (1946-1958) : Réflexions autour d'un renouvellement historiographique**

Jean-Marc Lemonnier\*, Yohann Fortune\*\*, Frédéric Dutheil\*

\* Université de Caen-Normandie

Centre d'Études Sport et Actions motrices – CesamS (EA 4260)

\*\* Université de Rennes 2

Laboratoire VIPS<sup>2</sup> (EA 4636)

Point de départ symbolique d'une période d'espoir, la capitulation du 8 mai 1945 est célébrée, en France comme ailleurs, par de nombreuses scènes de liesse populaire. À Paris, la population descend en masse sur les Champs-Élysées pour manifester sa joie d'être enfin libérée du joug de l'Allemagne nazie. Le processus de libération entamé le 6 juin 1944 par le débarquement des troupes Alliées sur les plages de Normandie trouve ainsi une conclusion heureuse. Délivré d'un conflit qui aura duré plus de cinq ans, c'est un peuple désormais rempli d'espérance et tourné vers l'avenir qui se rassemble pour communier dans l'allégresse et l'euphorie.

Mais contrairement aux idées reçues, la Libération n'est pas vécue par tous les Français comme un temps de fête. Pour certains, elle est aussi un moment de deuil, tant les reconstructions matérielles et psychologiques à mener sont immenses. En outre, ces années d'après-guerre s'accompagnent d'une épuration qui, au-delà de la voie légale des procès, prend parfois des formes plus « sauvages », traumatisant plus encore les consciences : pillages, exécutions sommaires, règlements de compte, etc. En témoignent les images très dures de ces femmes tondues<sup>1</sup>, ou bien encore les massacres perpétrés à Sétif et Guelma, le 8 mai 1945, par un pouvoir colonial tenant à rappeler aux Algériens, par la répression violente, que leurs revendications d'indépendance n'étaient pas à l'ordre du jour<sup>2</sup>. Ainsi, unie dans la victoire et portée vers des jours meilleurs, la France de 1945 apparaît aussi fracturée.

Partagés, les acteurs politiques et la population le sont aussi sur l'avenir du pays, entre le Parti communiste français (PCF), le Mouvement républicain populaire (MRP) et la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) qui se divisent sur les choix à opérer. Faute de pouvoir faire évoluer immédiatement les structures, malgré les propositions du Conseil de la Résistance (15 mars 1944) et les premières initiatives du Gouvernement provisoire de la République française (3 Juin 1944), le pays subit, de fait, une forme de continuité avec le gouvernement du Maréchal Pétain sous l'Occupation<sup>3</sup>. Par exemple, les fonctionnaires subalternes sont maintenus à leurs postes, bien que l'ordonnance du 9 août 1944 marque une scission en déclarant nuls et non avenue les actes du régime de Vichy, ou que les principaux artisans de la politique menée entre 1940 et 1944 soient condamnés par la justice. De même le corps préfectoral, dont la mission a consisté à faire appliquer un ensemble de lois répressives, subit assez peu de remaniements au regard de son implication partisane. De ce point de vue, l'émancipation du pays à l'égard de l'héritage vichyste reste limitée. Pour autant, le désir de

---

<sup>1</sup> Virgili 2000.

<sup>2</sup> Peyroulou 2009.

<sup>3</sup> Paxton 1997, 386.

rupture existe et la controverse s'installe entre le Général De Gaulle et ses adversaires au sujet du modèle politique à instaurer pour la France. Tandis que le premier est favorable à un pouvoir exécutif fort, qui gouverne sous contrôle de l'Assemblée, les seconds défendent une conception plus parlementaire de la République. C'est cette dernière option que le pays va finalement choisir en adoptant la Constitution du 13 octobre 1946, laquelle inaugure un nouveau régime parlementaire : celui de la IV<sup>e</sup> République et de la primauté du pouvoir législatif.

Souvent considérées comme un temps faible dans l'histoire de France ou une période de transition entre un régime vichyste autoritaire et une renaissance gaullienne qui émancipe les Français sous la V<sup>e</sup> République, les années 1946-1958 dépeignent pourtant un paysage politique contrasté qui mérite attention, fort d'un bouillonnement d'idées et d'initiatives originales. Afin de réhabiliter cette période, il faut alors dépasser cette image de République mal-aimée, confinée dans l'instabilité gouvernementale chronique<sup>4</sup>, dans l'incapacité à réformer ou à se défaire de la question coloniale, et dont les institutions sont la grande faiblesse.

Telle est l'option prise ici de mettre à l'épreuve des faits cette impuissance maintes fois rapportée. En faisant le choix d'orienter l'analyse selon l'angle de la reconstruction<sup>5</sup>, cet ouvrage ambitionne de s'attaquer à cette représentation quelque peu restrictive. Si la reconstruction est l'action de rebâtir une chose ou une nouvelle façon de se la représenter, d'en revoir les soubassements, les chapitres réunis ici ont vocation à apprécier plus précisément les changements qui s'opèrent entre 1946 et 1958. L'objectif reste alors de cerner cette période dans toute sa complexité, avec tous ses paradoxes, et de comprendre comment elle prépare ce qui va suivre sous la V<sup>e</sup> République. Par le prisme du sport et de l'éducation physique (EP) scolaire, il s'agit notamment d'enrichir l'historiographie lacunaire de cette période dans le champ des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Dans ces temps contrastés de reconstruction, les pratiques corporelles, qu'elles soient sportives, scolaires ou de loisir, sont en effet des leviers du redressement de la Nation valorisés par les acteurs institutionnels, scolaires ou privés, comme ce put être le cas dans l'Entre-deux-guerres. Ce champ culturel, à la frontière de l'éducation des corps et d'une socialisation aux loisirs, révèle la dynamique de cette République qui l'éloigne de l'inaction dans laquelle on la cantonne trop souvent.

## **1. Questionner le syndrome de l'inaction**

Ce dynamisme propre aux activités physiques et sportives, dont les contributions présentes visent à cerner les contours, s'inscrit dans un contexte plus large de réformes propres à restructurer le pays, promouvoir une forme de modernité économique et culturelle faisant rupture avec le marasme des années de guerre. Si elles n'ont pas toutes abouti, limitant leur visibilité historique, ou n'ont pas permis à l'ensemble de la population d'évoluer de concert, ces initiatives inscrivent pourtant la France dans une ère du renouvellement qui se poursuivra au-delà des années cinquante.

---

<sup>4</sup> Vingt-et-un gouvernements officiels se succèdent entre 1946 et 1958. Les travaux d'Elgey, de 1993 à 2012, sont d'une grande richesse pour approfondir cette période.

<sup>5</sup> Chélini & Roger 2007.

Avec la Libération s'ouvre en effet une période où de nouvelles mutations font progressivement basculer le pays dans la modernité<sup>6</sup>. L'agriculture atteint un niveau de productivité proche de celui des territoires les plus développés d'Europe, au détriment toutefois du nombre d'exploitations<sup>7</sup>. Les ouvriers, quant à eux, se spécialisent et jouent un rôle direct dans l'augmentation de la productivité. La croissance pousse par ailleurs au développement technologique dans les transports, l'électroménager, les voies de communication, etc. Malgré la pénurie de main-d'œuvre que l'immigration ne parvient pas à compenser, la France s'enhardit et « relève le défi de la compétition technologique »<sup>8</sup>. Si le secteur primaire s'effondre, le tertiaire connaît une expansion sans précédent. Ainsi, « dès les années cinquante, quatre actifs sur dix gèrent ce que les autres produisent »<sup>9</sup>. Sur le plan financier, afin d'assainir la situation, le gouvernement provisoire procède, dès 1945-46, à quelques nationalisations dans les domaines de l'énergie (EDF/GDF), des transports (Air France) et des banques (Banque de France, Société Générale, Crédit Lyonnais). Il est également à l'initiative de la création des comités d'entreprises et de la sécurité sociale. Autant de décisions grâce auxquelles la France inaugure un nouveau modèle où l'Etat Providence contrôle une partie non négligeable des services publics et financiers, garantissant ainsi une certaine redistribution des fruits de la production.

Fortes des initiatives précédentes, une France nouvelle prend son élan et ce n'est donc pas l'inaction qui caractérise la période. Néanmoins l'opérationnalisation de ces ambitions est assez lente. Par exemple, alors que le parc automobile explose<sup>10</sup> et que les cuisinières à gaz, évier ou autres tables en Formica témoignent de l'émergence d'un équipement de masse pour une classe moyenne croissante, les catégories socioprofessionnelles défavorisées en bénéficient peu. Il en va de même pour les espaces d'habitations où l'édification des premiers grands ensembles inaugure l'accès à l'habitat de masse, mais la rigueur de l'hiver 1954 en stigmatise les limites<sup>11</sup>. Ainsi les années 1946-1958 ouvrent-elles le chemin vers plus de modernité. Les intentions sont présentes, empreintes des idées généreuses du Conseil de la Résistance et de la dynamique de crise qui les anime, même si les réalisations peinent à se concrétiser pour tous.

Le développement technologique, à la fois réel et diversifié (construction de nouvelles voies de communications<sup>12</sup>, essor des transports ferroviaire et aérien, progrès médicaux, etc.), est la preuve que la France se redresse et se modernise. Cela se vérifie aussi d'un point de vue culturel, avec l'émergence du *Nouveau roman* ou de la *Nouvelle Vague* (au cinéma) aux côtés d'auteurs et chanteurs reconnus internationalement<sup>13</sup>. La culture de masse n'est pas en reste, sous la IV<sup>e</sup> République, avec une présence accrue des médias dans le quotidien des Français. Les postes de radio envahissent les foyers, passant de 5,3 millions d'unités en 1946 à 10,5

---

<sup>6</sup> Boris Vian, en 1956, traduit cette modernité en une chanson critique et satirique de la société de consommation : *La Complainte du progrès* (Paroles de B. Vian et musique d'A. Goraguer).

<sup>7</sup> Mendras 1984.

<sup>8</sup> Goetschel & Toucheboeuf 2004, 353.

<sup>9</sup> Rioux 1983, 224.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 180. Ce parc passe de 1 700 000 véhicules en 1951 à 4 000 000 en 1958, soit une voiture pour sept habitants à cette date.

<sup>11</sup> Brodiez-Dolino 2009.

<sup>12</sup> Aéroport d'Orly, Pont de Tancarville, Tunnel du Mont Blanc, etc.

<sup>13</sup> Sous la IV<sup>e</sup> République, trois écrivains français obtiennent le prix Nobel de littérature : André Gide en 1947, François Mauriac en 1952 et Albert Camus en 1957. Au plan musical, on notera les succès d'Édith Piaf et de Georges Brassens.

millions douze ans plus tard<sup>14</sup>. Tel est aussi le cas de l'imprimé, qui s'affirme comme une valeur sûre parmi les supports culturels en vogue<sup>15</sup> et, si la télévision est encore assez confidentielle, force est de constater que « le son et l'image sont [...] devenus les vecteurs déterminants de la montée en puissance d'une culture audiovisuelle »<sup>16</sup>. Les années cinquante témoignent ainsi de l'enracinement d'une culture de masse à la fois uniforme et homogène dans la population ; phénomène auquel l'école participe depuis que la Constitution de 1946 stipule que « la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »<sup>17</sup>.

L'institution scolaire joue en effet un rôle nouveau pour appuyer ces changements car elle connaît aussi des évolutions considérables, notamment sur le plan démographique. Les 800 000 enfants nés en moyenne chaque année depuis l'après-guerre arrivent au primaire dès 1951-1952, puis au secondaire à partir de 1957-1958. Plus de 1 475 000 nouvelles têtes viennent garnir les rangs des classes élémentaires entre 1948 et 1958. Pour le premier et le second cycle du secondaire, ces chiffres sont respectivement de 483 000 et de 113 000 pour la même période<sup>18</sup>. L'évolution des effectifs est donc considérable, l'école bénéficiant autant de l'explosion des naissances que d'une amélioration sensible des progrès médicaux relatifs à la petite enfance. La part des moins de 20 ans passe ainsi de 29,5 % en 1946 à 31,6 % en 1958, tandis que celle des 20-64 ans décroît de 59,4 % à 56,9 %<sup>19</sup>. On comprend, à travers ces chiffres, que les acteurs politiques de la IV<sup>e</sup> République sont dans l'obligation de gérer le flux démographique et, de façon concomitante, repenser l'adéquation du système scolaire vis-à-vis de cette nouvelle donne.

À la Libération, les pouvoirs publics affichent en effet leur volonté de réformer l'École, dans le but d'unifier ses structures. Telle est, semble-t-il, la meilleure garantie d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement. De nombreuses propositions se succèdent, sans jamais aboutir<sup>20</sup>, mais elles s'accordent sur l'idée d'une égalité des chances d'accès au second degré et sur l'allongement de la scolarité obligatoire. Tous les réformateurs, sans exception, « veulent adapter l'enseignement aux besoins d'une société moderne en expansion, qui manque d'ingénieurs et de techniciens, et qui promeut le secteur des activités tertiaires »<sup>21</sup>. Symbole de cette volonté de réformer, le plan Langevin-Wallon cristallise cette orientation démocratique<sup>22</sup>. Chargée de « mener une large enquête sur les problèmes relatifs à la réforme de l'enseignement »<sup>23</sup>, la commission de travail<sup>24</sup> souligne que malgré les évolutions considérables des conditions matérielles, humaines et sociales du peuple français, l'enseignement est demeuré très archaïque. Le constat est sans appel : il y a « nécessité d'une refonte de notre enseignement

---

<sup>14</sup> Rioux & Sirinelli 2005.

<sup>15</sup> Charon 2008.

<sup>16</sup> Rioux & Sirinelli 2005, 284.

<sup>17</sup> Goetschel & Loyer 2002, 154.

<sup>18</sup> Prost 2004.

<sup>19</sup> Rioux 1983.

<sup>20</sup> On citera entre autres le plan d'Alger en 1944, ainsi que les projets Depreux en 1948, Delbos en 1949, Billères en 1956.

<sup>21</sup> Robert 2010, 25.

<sup>22</sup> Gutierrez & Kounelis 2010.

<sup>23</sup> Lelièvre 1990, 141.

<sup>24</sup> Initialement pilotée par le physicien Paul Langevin, cette commission est, après le décès de ce dernier, reprise par le psychologue Henri Wallon, membre du PCF.

qui, dans sa structure actuelle, n'est plus adapté aux conditions économiques et sociales »<sup>25</sup>. Autrement dit, l'amélioration de l'organisation scolaire française doit passer par une unification structurelle, mais doit également proposer aux élèves des conditions d'enseignement optimales. Héritiers des compagnons de l'Université nouvelle, les réformateurs prônent ainsi un système fondé sur la méritocratie et sur le principe de justice<sup>26</sup>. Bien que manifeste, cette nouvelle tentative de réforme avorte, donnant au bilan de la IV<sup>e</sup> République en la matière une coloration d'échec. L'instabilité gouvernementale chronique, les réticences d'une population enseignante divisée entre ordre primaire et secondaire ainsi que les choix budgétaires du pays « paralysent toute volonté réformatrice un peu ambitieuse »<sup>27</sup>.

Néanmoins, l'immobilisme n'est pas toujours la règle, chacun de ces projets ayant, à sa façon, « contribué à inscrire durablement le principe de la réforme à l'ordre du jour. Un ordre du jour certes toujours reporté, mais dont la répétition même des reports indique à quel point la nécessité s'en faisait insistante »<sup>28</sup>. Certaines évolutions sont significatives, comme le taux de scolarisation des enfants de douze à quinze ans dans le premier cycle du secondaire et dans les cours complémentaires, qui passe de 20,5 % en 1945 à 44,3 % en 1957-1958<sup>29</sup>. À côté de cela, la part du budget de l'État consacrée à l'éducation passe de 7,4 % en 1952 à 10,2 % en 1958<sup>30</sup>, plaçant « la France parmi les pays occidentaux dont le taux de progression des dépenses d'éducation est le plus fort »<sup>31</sup>. Enfin, d'autres mesures, comme la création des Certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) en 1950, destinés à un recrutement spécifique pour le second degré, l'augmentation du nombre d'enseignants, passant de 17 400 professeurs en 1945 à 33 500 en 1960<sup>32</sup>, l'unification des programmes des cours complémentaires avec ceux des lycées et des collèges, ou bien encore la suppression de l'examen d'entrée en sixième en 1956<sup>33</sup>, sont autant d'éléments plaidant contre l'incapacité souvent dénoncée de la IV<sup>e</sup> République à transformer l'école. Il est donc faux de croire qu'elle a été l'expression d'un immobilisme en matière d'éducation. Désormais, les intentions louables et les premières réalisations peuvent laisser place à des réformes plus abouties et c'est la V<sup>e</sup> République qui, bénéficiant de ce socle, va œuvrer et unifier le système scolaire pour « réaliser "l'école unique", si ce n'est l'école unifiée, par une mise en système généralisée de toutes les institutions scolaires »<sup>34</sup>. Comme pour le domaine économique et social, les transformations scolaires, aussi minimes soient-elles, révèlent un régime qui, malgré une apparente inertie, parvient à faire bouger les lignes de force et à préparer, d'une certaine manière, les grandes mutations impulsées par la République gaullienne. Cette lecture peut-elle aussi être faite dans le domaine plus spécifique de l'éducation physique scolaire et des politiques sportives et de jeunesse de la IV<sup>e</sup> République ?

---

<sup>25</sup> Allaire & Frank 1995, 145-168. Extrait du plan Langevin-Wallon.

<sup>26</sup> Chevallier, Groperrin & Maillet 1968, 181.

<sup>27</sup> Robert 2010, 28.

<sup>28</sup> D'Enfert & Kahn 2010, 10.

<sup>29</sup> Robert 2010, 38.

<sup>30</sup> Robert 2006.

<sup>31</sup> Robert 1993, 33.

<sup>32</sup> Robert 2010, 41.

<sup>33</sup> « Pour les élèves de l'enseignement public dont les résultats de la dernière année scolaire auront été égaux ou supérieurs à la moyenne », selon l'Arrêté du 23 novembre 1956. L'examen d'entrée en 6<sup>ème</sup> sera définitivement supprimé en 1959.

<sup>34</sup> Lelièvre 1990, 143.

## 2. L'éducation physique scolaire, sports et loisirs, éléments de la reconstruction en France

Dès la Libération, l'État s'empare à nouveau de la question de l'éducation physique et tente, sans y parvenir pleinement, de rompre avec l'offre vichyste. Parallèlement à la volonté de réforme du système scolaire, les idées ne manquent pas pour définir une EP apte à la reconstruction nationale, initiée à sa manière par le régime de Vichy, et à la formation de citoyens solidaires prêts à s'insérer dans une société démocratique et modernisée. En témoigne cet extrait du rapport écrit par René Billères, Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en 1956, qui affirme :

« L'EP et les activités de plein air trouveront dans les programmes une place correspondant à leur valeur éducative [...]. L'activité physique et sportive est indispensable à l'équilibre humain des adultes et il est de première importance d'en créer dès l'école l'habitude et le goût »<sup>35</sup>.

Quels acteurs sont au cœur de ce processus ? Quels rôles jouent les institutions pour mettre en œuvre et organiser ces politiques éducatives ? Quelles innovations pédagogiques participent à ce vaste mouvement de reconstruction physique ? Si cette question a récemment suscité l'intérêt des chercheurs en sciences de l'éducation<sup>36</sup>, force est de constater que le débat est rare dans le champ de l'histoire du sport et de l'EP. Au-delà de quelques ouvrages<sup>37</sup> ou articles de recherche<sup>38</sup>, les travaux portant spécifiquement sur la IV<sup>e</sup> République sont peu nombreux dans le champ des STAPS. Pourtant, la période laisse entrevoir une vraie richesse qui requiert l'attention.

### 2.1. Cap vers la pratique sportive en EP

Malgré le renouvellement quasi permanent des principaux responsables politiques, la IV<sup>e</sup> République fonctionne surtout grâce à la constance de ses hauts fonctionnaires qui demeurent les principaux décisionnaires. En témoigne la Direction générale de l'éducation physique et des sports (DGEPS) qui, malgré les changements ministériels, bénéficie du maintien de Gaston Roux<sup>39</sup> à sa tête entre 1946 et 1958. Ancien Joinvillais et ex-Directeur du cabinet de Léo Lagrange, celui-ci mène une politique sportive s'inscrivant à la fois dans la continuité et dans la rupture vis-à-vis de ce que Vichy avait mis en œuvre, aidé en cela par André Clayeux, Directeur des sports, et Jean Lacabanne, Directeur adjoint. Dans cette logique, les archives institutionnelles, et plus particulièrement celles de la Direction générale de la jeunesse et des sports (DGJS), sont pleines d'enseignements. Dans sa contribution, **Michaël Attali** s'en empare et fait apparaître que la IV<sup>e</sup> République, loin d'être inactive, structure pour partie l'éducation physique et les sports du second XX<sup>e</sup> siècle. En effet, Gaston Roux et ses collègues initient, à travers par exemple le sport scolaire et universitaire ou la réglementation des activités sportives, une dynamique d'initiation à la pratique pour le plus grand nombre.

---

<sup>35</sup> Allaire & Frank 1995, 168-190. Extrait du projet Billères.

<sup>36</sup> D'Enfert & Kahn 2010.

<sup>37</sup> Amar 1987 ; Andrieu 1992.

<sup>38</sup> Attali & Saint-Martin 2010 ; Augustin 1993, 59-68 ; Chovaux 2012 ; Tétart & Chantelat 2007 ; Terret 2002a, 11-54 ; Terret 2002b, 51-72.

<sup>39</sup> Lassus 2007, 124-130.

« Sans relâche, les instances ministérielles vont ainsi rappeler l'importance de sa diffusion qui constitue un outil de formation de masse pour une jeunesse sans repères ». L'auteur démontre alors que les années décriées de la IV<sup>e</sup> République révèlent, à travers des actes ciblés dans des secteurs stratégiques, un investissement important du secteur de la jeunesse et des sports. S'il manque parfois d'ampleur, cet élan prépare pourtant les institutions et la population aux grandes mutations sportives des deux décennies suivantes. Gaston Roux sait par exemple se montrer ambitieux pour tenter d'« augmenter de façon significative les subventions aux fédérations [...], développer le sport scolaire et parascolaire dans le cadre des associations de jeunesse »<sup>40</sup>. La diffusion du sport par le biais de l'École devient un enjeu fort dans le développement de la vie associative des établissements pour la DGEPS. En premier lieu, la formation des enseignants continue de prendre une coloration sportive. La création du CAPEPS<sup>41</sup>, l'intégration des moniteurs de Vichy dans le corps des maîtres d'EP<sup>42</sup>, ou bien encore la création du corps des conseillers sportifs nationaux pour l'encadrement du sport de haut niveau, sont autant d'éléments plaidant en faveur de la promotion des activités sportives dans l'éducation. Concernant les formations des enseignants<sup>43</sup>, celles-ci se « sportivisent » et la place qu'elles accordent aux « sports de base »<sup>44</sup> (courses, sauts, lancers) est considérable.

Dans la même dynamique, alors que les élèves sont répartis en quatre groupes physiologiques depuis les textes de 1945, le *Groupe d'étude n°5 sur l'appréciation de la valeur physique* expose ses premières propositions relatives à une cotation de cette valeur à l'aune des performances sportives. Dans un contexte où la notion d'aptitude est au cœur des débats scolaires, **Yohann Fortune, Frédéric Dutheil et Jean-Marc Lemonnier** montrent que loin de constituer un temps mort, les années 1950 sont au contraire un temps fort, durant lequel les enseignants d'EPS témoignent d'une volonté de réorganiser un enseignement jusque-là chaotique. Cette thématique de l'appréciation de la valeur physique va leur servir de levier pour reconstruire, réorganiser et moderniser la discipline. En centrant l'analyse sur la *Table de cotation des performances sportives* Jean Letessier, éditée pour la première fois en 1957, les auteurs démontrent que les intentions pédagogiques initiales sont détournées au profit des exigences docimologiques imposées par l'institution scolaire, lesquelles se pérennisent jusqu'au milieu des années 1980.

De son côté, la législation suit le mouvement dès 1945, lorsque l'ordonnance du 12 octobre précise que « les chefs d'établissement d'enseignement public [...] ont la charge de provoquer la constitution [...] et d'assumer la présidence d'une association sportive par établissement ». Le décret du 25 mai 1950 parachève l'ensemble, en imposant que trois heures soient comprises dans le service hebdomadaire des professeurs et maîtres d'EP pour organiser et développer l'association sportive de l'établissement dans lequel ils exercent. En structurant la législation relative à l'administration et à l'encadrement du sport scolaire, la IV<sup>e</sup> République impulse un nouvel élan qui porte ses fruits, puisque l'Union sportive des écoles primaires (USEP), l'Office du sport scolaire et universitaire (OSSU) et la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) délivrent une proportion non négligeable des licences

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, 124.

<sup>41</sup> Décret du 17 mars 1945.

<sup>42</sup> Cette intégration permet aux moniteurs d'enseigner dans le secondaire.

<sup>43</sup> Andrieu 1992.

<sup>44</sup> Terret 2002a

sportives. Selon les chiffres relevés par Marianne Amar<sup>45</sup>, les fédérations scolaires et universitaires voient ainsi leurs effectifs passer de 187 000 en 1949 à 589 000 en 1958, soit une progression de plus de treize points relativement à la part qu'elles occupent sur l'ensemble de la population pratiquante. En 1949, 10 % des licences délivrées en France le sont par ces fédérations. En 1958, ce chiffre atteint 23,5 %<sup>46</sup>. Derrière cette législation se cache, ce que **Doriane Gomet** nomme dans sa contribution, la promotion de la « doctrine sportive », visant l'avènement dès la Libération d'une EP rénovée, fondée sur les sports. Le relèvement physique et moral de la jeunesse passe ainsi, pour les responsables de la nouvelle DGEPS, par une initiation sportive de grande ampleur, forte des valeurs éducatives reconnues sous le Front Populaire et exprimées, pour partie, dans les textes officiels du 1<sup>er</sup> octobre 1945 ou ceux relatifs à l'association sportive scolaire. Dans le cadre des débats visant à construire une méthode d'éducation par les sports, l'auteure focalise son analyse sur les deux centres de formation que sont l'Institut national des sports (INS) et l'École normale supérieure d'éducation physique et sportive (ENSEPS) de garçons. Entre concurrence et congruence, quête de légitimité et de monopole, les enseignants de ces institutions, qui s'expriment dans les revues professionnelles, façonnent tous la méthode sportive des années 1960 :

« Si, à travers les publications de Maurice Baquet et d'Auguste Listello, l'INS semble être favorablement positionné, c'est bien à l'ombre des murs de l'ENSEPS qu'émergent les propositions les plus avant-gardistes ».

## **2.2. Une jeunesse à préserver, une santé à restaurer**

Crises, désastres, la fin de la Seconde Guerre mondiale révèle de nombreux problèmes et celui des corps abimés n'est pas des moindres. Sur le plan sanitaire, les dégâts causés par la guerre sont importants et le rationnement des denrées comestibles continue de peser lourdement sur le quotidien. La distribution de lait dans les écoles révèle d'ailleurs que les petits Français ont encore faim et que la question de leur alimentation est prise au sérieux. Ainsi, « les problèmes de ravitaillement [...] apparaissent au cœur des préoccupations de six familles sur dix [et] 30 % [des jeunes enfants] souffrent de rachitisme »<sup>47</sup>. Ces questions de santé publique sont prises au sérieux par les autorités qui, par l'instauration de la sécurité sociale, des prestations familiales, des examens prénuptiaux ou autres campagnes de vaccinations massives, montrent leur volonté de mieux protéger la jeunesse et la famille. Le redressement de la France passe alors par une meilleure protection de la santé et des textes sont votés en conséquence, organisant par exemple le Service d'hygiène scolaire et universitaire<sup>48</sup> ou rendant la visite médicale scolaire obligatoire<sup>49</sup>.

L'État, dès 1945, désire donc tout autant reconstruire la République malmenée par Vichy que restaurer la santé de la jeunesse. Cela s'illustre notamment par l'initiative ciblant plus spécifiquement les élèves déficients *via* l'éducation physique. **Yacine Tajri et Jean Saint-Martin**, à travers les archives ministérielles, celles de la Ligue française d'éducation physique ou de la revue de la Société française de rééducation physique, interrogent et expliquent les

---

<sup>45</sup> Amar 1987, 209.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Goetschel & Toucheboeuf 2004, 61-62.

<sup>48</sup> Ordonnance du 18 octobre 1945.

<sup>49</sup> Décret du 26 novembre 1946.

raisons pour lesquelles certains élèves, placés dans les groupes 3 et 4 suite à l'examen médico-physiologique de début d'année scolaire, rejoignent les Centres de rééducation physique. Soustraits des groupes classes, ils bénéficient d'une éducation physique corrective adaptée, visant à récupérer les ressources jugées indispensables à leur bonne santé et à la pratique sportive des groupes 1 et 2. L'analyse met alors en évidence les limites de cette initiative qui laisse une partie des élèves à la marge de l'éducation physique scolaire commune. Cette volonté, qui ne passera pas les années 1950, révèle les paradoxes dans lesquels se trouve l'EP au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Alors que les acteurs structurent les fondations de l'éducation physique sportive des décennies 1960-1970, ils portent aussi des projets empreints des conceptions sanitaires de l'Entre-deux-guerres. Ces attermoissements sont également perceptibles dans la frilosité des textes officiels régissant l'éducation physique scolaire de 1945 à 1959. Entre continuité et rupture avec les Instructions officielles de 1941, celles du 1er octobre 1945 et du 20 juin 1959 révèlent un éclectisme ménageant la susceptibilité des concepteurs œuvrant, depuis l'Entre-deux-guerres, à faire valoir leurs méthodes. Entre éducation physique médicale, hébertisme et méthode sportive, les enjeux doctrinaux sont grands et les décideurs ne semblent pas toujours prompts à trancher. Si le choix sportif évoqué précédemment n'est pas à nuancer, la contribution de Yacine Tajri et Jean Saint-Martin illustre pleinement les difficultés à tenir un cap dans une période de crise.

N'est-ce pas finalement cette notion de crise qu'il faut alors interroger pour mieux comprendre les arcanes dans lesquels errent les acteurs de l'EP scolaire sous la IV<sup>e</sup> République ? C'est le choix de **Sébastien Laffage-Cosnier** qui place ce concept au centre de son analyse épistémologique des expériences de Vanves menées par le Docteur Max Fourestier. Dans le difficile contexte de la reconstruction, ce médecin scolaire met notamment en place le mi-temps pédagogique et sportif à l'école Gambetta de Vanves en 1950, organise la première classe de neige en 1953 et reste encore innovant avec la classe de forêt en 1959. S. Laffage-Cosnier, dépassant le seul inventaire de ces expériences, parvient ensuite à montrer que les contextes difficiles, avant d'être des freins à l'initiative, sont au contraire propices à l'innovation et « que dans un tel contexte national et local, les expériences, voire les réformes scolaires, seraient particulièrement activées en périodes de crises ». Or des crises économique, politique, sanitaire, sociale, etc., la IV<sup>e</sup> République n'en manque pas.

### ***2.3 Acculturation sportive pour le plus grand nombre***

« Instrument du renouveau éducatif, sa défaite [du sport] marque en premier lieu le rendez-vous manqué de l'école et de la modernité. Partie intégrante du système scolaire, le stade subit en effet de plein fouet les faillites de la rue de Grenelle – investissements négligés, aveuglements coupables face aux mutilations culturelles – et au-delà, il consacre une citadelle qui sait habilement protéger ses privilèges et révèle la sacralisation des humanités, la permanence des seules intelligences et le refus de nouvelles hiérarchies »<sup>50</sup>.

Pour Marianne Amar, le constat est sans appel. Malgré des avancées certaines, les objectifs annoncés restent bien souvent à l'état d'intention. Toujours peu enseignée dans les établissements scolaires, l'EP sous la IV<sup>e</sup> République révèle, tel Janus, un double visage : l'allongement de la formation des cadres et l'assimilation des professeurs au statut de certifiés

---

<sup>50</sup> Amar 1987, 199.

attestent de réels progrès, mais les déficits en matière d'encadrement humain et d'infrastructures spécialisées restent toujours des plus déplorables. En effet, la gestion des effectifs d'encadrement subit des coupes franches. En octobre 1947 puis en janvier 1948, les commissions dites de « la Hache » et de « la Guillotine » suppriment près de 30 % du personnel enseignant<sup>51</sup>. De plus, les treize années d'après-guerre sont marquées par la crise du sous-équipement sportif. À la Libération, le pays ne compte que deux pistes d'athlétisme en bon état, contre 110 en Suède, pays bien moins peuplé<sup>52</sup>. Le retard de la France vis-à-vis de ses voisins européens s'avère considérable, puisqu'à la sortie du conflit, « les Français bénéficient [...] d'une superficie sportive de 0,89m<sup>2</sup> contre 8m<sup>2</sup> aux Suisses ou 5m<sup>2</sup> aux Anglais »<sup>53</sup>. Malgré les ambitions affichées, la politique infrastructurelle ne peut aboutir et l'hexagone continue de reculer dans le classement des pays les mieux équipés d'Europe. Il est vrai que dans un contexte de reconstruction et d'inflation, les priorités budgétaires sont, pour les gouvernements successifs, délicates à établir en la matière. Dans ces conditions, l'engouement que les Français ont manifesté pour les pratiques sportives sous Vichy marque le pas. Bien que le nombre de licenciés continue de progresser légèrement après la Libération, son taux de croissance dans les années cinquante reste faible<sup>54</sup>. Pour la majorité des individus, le sport demeure synonyme d'efforts et de souffrances et bien peu sont disposés à le pratiquer. La part occupée par les fédérations olympiques passe ainsi de 46,6 % à 36,3 %, celle des fédérations non olympiques de 21,4 % à 24 %, et celle des fédérations affinitaires de 21,9 % à 16 %.

Pourtant, dans le contexte délicat du redressement matériel et financier d'après 1945, la IV<sup>e</sup> République érige les fondations des politiques sportives et de jeunesse<sup>55</sup> à venir. Temps de maturation des idéaux des années trente et du Comité National de la Résistance, mais également héritage distancié avec Vichy, les années 1946-1958 préparent le dynamisme de la V<sup>e</sup> République par une imprégnation des masses aux pratiques physiques et sportives. La contribution de **Philippe Tétart** met notamment en perspective la montée en puissance de la télévision et analyse, à travers des corpus peu exploités jusqu'alors, la médiatisation du phénomène sportif. De 1948 à 1954, l'auteur démontre que la télévision devient un acteur central de la massification des cultures sportives, tout autant qu'elle permet aux pionniers d'expérimenter et d'asseoir leurs ambitions cathodiques.

Les contributions rassemblées ensuite éclairent d'un jour nouveau les politiques sportives et de loisirs à travers les enjeux de la reconstruction matérielle, l'encadrement de la jeunesse ou l'acculturation sportive des populations encore colonisées. En rupture avec l'autocratie vichyste, notamment par la réhabilitation de tous les mouvements que le régime avait interdits, un vent démocratique et républicain souffle sur l'organisation de la sphère sportive et le contrôle strict de l'État permet d'éviter les errements du passé.

**Frédéric Dutheil, Jean-Marc Lemonnier et Yohann Fortune** analysent notamment la dynamique de reconstruction qui anime la cité balnéaire de Deauville dès la fin du conflit. Afin que la ville recouvre son image de villégiature distinguée, les édiles locaux, auxquels

---

<sup>51</sup> Attali & Saint-Martin 2004, 63.

<sup>52</sup> Tétart & Chantelat 2007, 7-31.

<sup>53</sup> Lassus, Martin & Villaret 2007, 119-154.

<sup>54</sup> Amar 1987. En 1945, il n'y a que deux millions de licenciés sportifs en France. En 1950, 5 % des Français adhèrent à une fédération sportive. Ils ne sont que 5,6 % en 1958.

<sup>55</sup> Bantigny & Jablonka 2009.

s'adjoignent des acteurs privés, parviennent en un temps record à redonner vie à cette ville touristique internationalement prisée. Dans ce contexte, les auteurs démontrent, en s'appuyant notamment sur les archives municipales et départementales, que les activités sportives sont un levier fort de la reconstruction de la station. Dès l'année 1946, les manifestations et propositions sportives sont ainsi à nouveau opérationnelles. Si celles-ci se cantonnent, dans un premier temps, à l'hippisme ou à l'aviation, les acteurs s'engagent aussi dans des événements plus populaires en rupture avec l'offre d'avant-guerre. « La reconstruction passe également par ce mélange des genres inattendu qui, progressivement, fait les beaux jours de la station après-guerre ».

De la station Deauvillaise aux problématiques des vacances de la jeunesse, la filiation thématique est assez forte. Dès la fin du conflit, en s'appuyant sur les mouvements de jeunesse et les organisateurs de colonies, les acteurs politiques questionnent le rôle que l'État doit tenir dans l'organisation des colonies de vacances et les fins à poursuivre pour le plus grand nombre. **Julien Fuchs**, en exploitant principalement les archives de la Direction des Mouvements de la jeunesse et de l'éducation populaire, met en lumière comment, de 1944 à 1959, les colonies de vacances deviennent un fait social majeur, accueillant près d'un million d'enfants à la fin de la période. « Entre 1944 et 1958, dans le contexte de l'utopie de l'éducation populaire, l'État fait preuve d'un volontarisme certain et constitue pour les colonies de vacances un acteur de poids ». Fort des enjeux hygiéniques et éducatifs sous-jacents, l'État s'engage pleinement dans la réflexion, subventionne tout autant qu'il structure les diplômes, les formations et la sécurité des lieux d'accueil. En 1958, à la clôture de la IV<sup>e</sup> République, si « 90 % des ouvriers ont pris un congé payé, [et que] 30 % seulement ont quitté la maison pendant sa durée »<sup>56</sup>, cette initiative vacancière s'adresse à leurs enfants et pèsera par la suite sur leurs représentations du temps libre.

Dans un autre domaine, l'encadrement de la jeunesse par le sport se pose aussi pour la haute administration coloniale après 1945. **Nicolas Bancel** cerne ainsi, dans un contexte géopolitique nouveau, la politique sportive menée en Afrique noire, à travers l'exemple du Sénégal, lorsque la scolarisation des élites devient un enjeu majeur pour les autorités. L'auteur démontre que l'acculturation sportive des Africains passe en partie par la « sportivisation » des élites et s'inscrit dans un processus plus large de rapprochement avec la culture du colonisateur :

« Ce rapprochement, que nous nommons *hybridation asymétrique*, est également provoqué par des facteurs extra-sportifs, telles la scolarisation en français, l'extension des consommations culturelles d'importation (cinéma, théâtre, manière de se vêtir, etc.) ».

La période devient alors, pour la jeunesse sénégalaise, à la fois le terreau de leur émancipation future par un accès à la culture occidentale, dont le sport n'est qu'un élément, et le début d'un lent mimétisme avec les modes de vie du colonisateur.

### 3. Entre intentions et réalisations ?

Peut-on et doit-on continuer à penser que, sur le plan du sport comme sur celui de l'EP scolaire, les années 1945-1958 ne témoignent que de progrès mineurs ? Pourquoi souffrent-elles d'une image aussi terne ? Dans ces domaines comme ailleurs, la IV<sup>e</sup> République laisse

---

<sup>56</sup> Rioux 1983, 275.

l'image d'un temps mort, sorte de parenthèse durant laquelle impuissance et immobilisme sont la règle. L'historiographie lacunaire consacrée à la période montre que les pouvoirs publics, à la fois en rupture ou héritiers des décennies précédentes, n'ont pas les moyens de concrétiser leurs ambitions et que les objectifs annoncés restent bien souvent à l'état d'intention. Discipline émietlée<sup>57</sup>, nantie de moyens dérisoires, l'EP scolaire serait alors passée à côté d'un avenir sportif qui s'annonçait pourtant prometteur. De son côté, le développement du sport resterait tout aussi timide, à l'exception de ce qui se passe dans l'école. Dans quelle mesure cette vision de l'histoire est-elle discutable ?

Ce contrepoint est à l'origine du projet des *Journées d'étude* organisées à l'Université de Caen les 16 et 17 mars 2016 dont les contributions sont recueillies dans cet ouvrage. Cette question engageait les auteurs vers une hypothèse scientifique renouvelée, consistant à défendre l'idée que la IV<sup>e</sup> République puisse, malgré un contexte délicat, être force de propositions et d'initiatives propres à construire les bases des politiques sportives et de jeunesse à venir. Dès lors, les contributeurs montrent combien ces années fondent le sport et l'EP scolaire que l'élan et l'euphorie des années soixante permettront de développer plus encore. Sur ce point, la IV<sup>e</sup> République incarne finalement un moment charnière de l'histoire, où deux facettes sont présentes : celle de la modernité et celle de la tradition. Loin d'être empreinte d'immobilisme, elle s'avère être un temps d'incubation, où beaucoup de mesures prennent forme. À cet égard, si la diffusion de la politique sportive peut être mise au crédit du volontarisme Gaullien<sup>58</sup> à partir de 1958-1959, nombre de décisions prises n'auraient pu l'être si la IV<sup>e</sup> République n'avait pas, d'une certaine manière, « préparé le terrain ». En cela, la conférence inaugurale de **Luc Robène** a valeur d'exemple et pose le cadre général de ces *Journées d'étude*. En exploitant les archives du Rassemblement du peuple français (RPF), l'auteur démontre en effet que, de 1947 à 1951, le parti du Général de Gaulle développe déjà un argumentaire sur le sport, l'éducation physique et les loisirs de la jeunesse, porteur des grandes ambitions du Haut-commissariat à la jeunesse et au sport des années 1960. Parallèlement, le débat entre gaullistes et communistes, en ce début de IV<sup>e</sup> République, montre que l'éducation physique et sportive de la jeunesse est un enjeu fort de la reconstruction du pays, mais qu'elle est aussi au cœur des luttes politiques qui animent la Nation.

## Bibliographie

Allaire M. & Frank M.-T. (1995), *Les politiques de l'éducation en France. De la maternelle au baccalauréat*, Paris, La Documentation Française.

Amar M. (1987), *Nés pour courir : sport, pouvoirs et rebellions, 1944-1958*, Grenoble, PUG.

Andrieu G. (dir.) (1992), *L'éducation physique et le sport en France de la Libération à la V<sup>e</sup> République*, Actes des Journées d'études du 22 février 1992, Laboratoire d'Histoire des APS, Talence.

---

<sup>57</sup> Attali & Saint-Martin 2010, 91-100.

<sup>58</sup> Martin 1999.

- Attali M. & Saint-Martin J. (2004), *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Paris, A. Colin.
- Attali M. & Saint-Martin J. (2010), « L'éducation physique et sportive : une discipline entre réformes institutionnelles et débats professionnels », in *En attendant la réforme. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la IV<sup>e</sup> République*, R. D'enfert & P. Kahn (dir.), Grenoble, PUG, p. 91-100.
- Augustin J.-P. (1993), « Crise des mouvements de jeunesse et autonomisation du mouvement sportif sous la IV<sup>e</sup> République », in *L'identité de l'EP scolaire au XX<sup>e</sup> siècle, entre l'école et le sport*, J.-P. Clément & M. Herr (dir.), Clermont-Ferrand, AFRAPS, p. 59-68.
- Bantigny L. & Jablonka I. (2009), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF.
- Brodiez-Dolino A. (2009), *Emmaüs et l'abbé Pierre*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Charon J.-M. (2008), *La presse magazine*, Paris, La Découverte, Repères.
- Chélini M.-P. & Roger P. (2007), *Reconstruire le Nord-Pas-de-Calais après la Seconde guerre mondiale (1944-1958)*, Lille, PU du Septentrion.
- Chevallier P., Groperrin B. & Maillet J. (1968), *L'enseignement français de la Révolution à nos jours*, Paris, Mouton.
- Chovaux O. (2012), « L'organisation du sport en France à la veille de la V<sup>e</sup> République et le retard français : photographie ou cliché ? » in *Diriger le sport. Perspectives sur la gouvernance du sport du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, M. Attali & N. Bazoge, (dir.), Paris, Éd. CNRS, p. 53-66.
- D'Enfert R. & Kahn P. (dir.) (2010), *En attendant la réforme. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la IV<sup>e</sup> République*, Grenoble, PUG.
- Elgey G. (1993-2012), *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard.
- Goetschel P. & Toucheboeuf B. (2004), *La IV<sup>e</sup> République, la France de la Libération à 1958*, Paris, Le Livre de poche.
- Goetschel P. & Loyer E. (2002), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Paris, A. Colin.
- Gutierrez L. & Kounelis C. (dir.) (2010), *Paul Langevin et la réforme de l'enseignement*, Grenoble, PUG.
- Lassus M., Martin J.-L. & Villaret S. (2007), « Les politiques publiques du sport (1945-2005) », in *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, P. Tétart (dir), Paris, Vuibert, p. 119-154.
- Lelièvre C. (1990), *Histoire des institutions scolaires, 1789-1989*, Paris, Nathan.
- Martin J.-L. (1999), *La politique de l'éducation physique sous la V<sup>e</sup> République. L'élan gaullien (1958-1969)*, Paris, PUF.
- Mendras H. (1992), *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, coll. Babel.
- Paxton R. (1997), *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Seuil.
- Peyroulou J.-P. (2009), *Guelma, 1945*, Paris, La Découverte, coll. TAP / Études coloniales.
- Prost A. (2004), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin.
- Robert A. (1993), *Système éducatif et réforme*, Paris, Nathan.
- Robert A. (2006), « De Gaulle, l'école et l'économie » in *Une histoire de l'éducation et de la formation*, V. Troger (dir.), Paris, Sciences Humaines, p. 183-196.
- Robert A. (2010), *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, PUG.

Rioux J.-P. (1983), *La France de la IV<sup>e</sup> République. 2. L'expansion et l'impuissance (1952-1958)*, Paris, Seuil.

Rioux J.-P. & Sirinelli J.-F. (2005), *Histoire culturelle de la France : 4. Le temps des masses. Le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.

Terret T. (2002a), « Le sport contre la santé. Les redéfinitions de l'éducation physique, 1945-1960 » in *À votre santé. Éducation et santé sous la IV<sup>e</sup> République*, D. Nourrisson (dir.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 11-54.

Terret T. (2002b), « l'EP en France sous la Quatrième République (1945-1959) », *Sport History review*, vol.33, n°1, p. 51-72.

Tétart P. & Chantelat P. (2007), « Reprise et impuissance : le sport de 1944 à 1958 », in *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, P. Tétart (dir.), Paris, Vuibert, p. 7-31.

Virgili F. (2000), *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot.

PROJET